



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES

## SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

### Conseil National du **SNP2E-FO** du 10 au 12 octobre 2017 à Pornichet (44) Collège des PE

#### **MOTION**

Dans ce contexte de crise, de réduction budgétaire, de rigueur sociale et de réforme des champs de compétences et périmètre de gestion des collectivités territoriales :

**Le collège des PE condamne** les politiques menées par le gouvernement envers les personnels d'exploitation qui ne cessent de subir le contre coup de l'austérité mise en avant comme élément incontournable des réformes et qui voient leur population sans cesse diminuer, les niveaux de service baisser et le transfert des missions entre les différents niveaux de collectivités.

**Nous constatons et dénonçons** les décisions unilatérales prises sur :

- ◆ la diminution des budgets alloués aux services,
- ◆ la baisse des effectifs qui induit une surcharge de travail et augmente les risques d'accident,
- ◆ l'externalisation des missions, voire quasiment, leur abandon entre autres à VNF.

L'administration met volontairement ses services en mode de fonctionnement dégradé afin de mieux les transférer ou carrément les supprimer.

**En conséquence le Collège exige** que l'administration donne à ses services les moyens humains, matériels et financiers nécessaires afin que les agents puissent remplir correctement et dignement leurs missions.

**Le collège des personnels d'exploitation s'oppose** à la mise en place d'un point d'indice différencié à chaque fonction publique, au gel de la valeur de ce même point, au retour du jour de carence, à la hausse de la CSG qui ne sera pas compensée et nous soutenons les positions de la **FGF FORCE OUVRIÈRE** en la matière.

**Le collège PE demande** le maintien des commissions (ex. CHS-CT) et du fonctionnement statutaire tel que nous le connaissons et le pratiquons actuellement dans les services et Établissements.

---

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I - 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : [fo-snp2e.syndicats@i-carre.net](mailto:fo-snp2e.syndicats@i-carre.net) - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

## AMIANTE

**Le collège constate** la mise en place progressive des fiches d'exposition individuelles à l'amiante dans nos services, mais il **reitere** sa demande pour que soient données des directives nationales claires aux services concernant la gestion de cette même amiante en termes de travaux et de sécurité des personnels, nous exigeons que la circulaire du 15 mai 2013 soit appliquée.

## Produits CMR et ACD

(Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques et Agents Chimiques Dangereux)

**Le collège dénonce** la lenteur du recensement et de la restitution auprès des agents actifs ou retraités des fiches d'expositions aux produits CMR et ACD.

**Le collège trouve inadmissible** que les années de service et donc d'exposition à ces produits en DDE et Services Navigation ne soient pas pris en compte ; il s'agit d'un enjeu de santé publique.

## RIFSEEP

**Le collège se félicite d'avoir obtenu la dérogation au RIFSEEP** mais nous restons vigilants sur le fait que cette décision a un caractère temporaire au vue de la clause de revoyure pour 2019.

## RÉGIME INDEMNITAIRE

**Le collège fustige** l'administration dans sa lenteur à réagir aux dysfonctionnements générés par le PPCR et se demande si les Personnels d'Exploitation font encore partie de ce ministère.

C'est pourquoi, il se **félicite** du Recours exercé auprès du Conseil d'État sur le versement de la PTETE pour les agents positionnés à l'échelle C2.

### **Le collège désapprouve cette situation et exige :**

- ◆ une revalorisation de la PTETE en DIR sur trois niveaux et à VNF sur les trois classes A, B et C,
- ◆ la reclassification des CEI en DIR,
- ◆ une revalorisation conséquente de la prime d'astreinte, 300 euros minimum la semaine complète,
- ◆ une revalorisation de l'ISH à hauteur des taux servis en heures supplémentaires,
- ◆ une PSR à la hauteur d'un véritable 13<sup>ème</sup> mois et son déplafonnement pour les CEE,
- ◆ l'intégration de l'ensemble du régime indemnitaire dans le calcul de la pension.

**Le collège revendique** des améliorations statutaires et indemnitaires dès à présent.

## STATUTS

**Le collège des Personnels Exploitation met en exergue** la méthode du gouvernement et du ministère qui font traîner en longueur la « concertation » devant amener à la mise en place forcée de nouveaux statuts ceci, afin de pallier aux incohérences du PPCR face aux spécificités du corps des Personnels Exploitation.

**Le collège fait part de son incompréhension** face à ces nouveaux statuts qui marginalisent les AE, intègrent et assimilent les AES et CEE sans tenir compte des spécificités techniques et engagements personnels, dévalorisent les CEEP en ne leur

---

MTES - MCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I - 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : [fo-snp2e.syndicats@i-carre.net](mailto:fo-snp2e.syndicats@i-carre.net) - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

ouvrant pas le droit à plus de promotion vers la catégorie B.

Ces nouveaux statuts cloisonnent les agents et restreignent les possibilités de promotion et d'ascension sociale.

Dans le cadre statutaire nous revendiquons un corps à trois échelles, cela implique donc que :

- ◆ les AE soient positionnés à échelle C1,
  - ◆ les CEE à échelle C2,
  - ◆ les CEEP à échelle C3 avec un taux pro/pro plus conséquent et correspondant à l'afflux de personnels sur ce grade.
- ◆ Dans ce cadre, nous **exigeons** que tous les CEE nommés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 soient tous reclassés à l'échelle C3 et de façon identique que tous les CEEP nommés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 fassent l'objet d'un reclassement au premier niveau de grade de TSDD sans perte de salaire en conservant leur régime indemnitaire (PTETE, PSR, IHTS, ISH).

Par **mesure égalitaire**, nous demandons la mise en place d'un examen professionnel pour les agents en C1 (tout en conservant la promo par TA) pour l'accès au C2, le retour pour les C2 du concours professionnel afin d'accéder au C3 (en plus du TA) et un déroulement de carrière garantie sur deux/trois niveaux de grade.

### **PPCR**

**Le collège réproouve** les effets pervers du PPCR qui sous prétexte d'augmentation des rémunérations enterre le déroulement de carrière des agents, positionne à vie les personnels dans un seul grade et allonge la grille de rémunération sans espoir d'accéder aux derniers échelons.

### **Plan de Requalification**

**Le collège demande** que le Plan de requalification, même si il ne nous convient pas dans son fonctionnement et dans sa finalité aille jusqu'au terme prévu sans perte de volume et sans conditions restrictives.

### **Retraite**

**Le collège demande instamment** la prise en compte de la pénibilité pour la catégorie active et le droit aux agents de partir avec une retraite décente, nous **exigeons** donc d'obtenir la bonification du service actif de telle façon que les personnels d'exploitation puissent partir à 57 ans, à taux plein et avec une pension digne et correcte.

### **CHS-CT**

**Le collège PE requiert** la prise en compte des restrictions médicales dans les effectifs et de ce fait la révision de la circulaire de reclassement de 2005.

Une des solutions pour faire évoluer cette situation est la mise en place du maintien de la rémunération en cas d'accidents de service et maladies professionnelles.

**Le collège PE dénonce** l'interprétation des textes (décret 2002-259 portant dérogation aux garanties minimales) garantissant la sécurité des agents et réclame un Groupe de Travail national pour harmoniser les pratiques dans les services.

Dans le cadre de ce GT nous demandons la mise en application de la « protection

fonctionnelle » dès qu'un agent en fait la demande et en particulier pour les accidents de service.

**Le collège PE condamne** la mise en situation traumatogène et anxiogène des agents dans les différents services par le manque de vision d'avenir, les diverses pressions exercées par l'administration pour assurer un service sans mettre les moyens adéquats.

**Le collège revendique** la mise en place de « mesures sanitaires de précaution » pour les personnels d'exploitation dans le cadre des pics de pollution et d'exposition aux particules fines.

### **Autre...**

#### **Le collège rejette catégoriquement :**

- ◆ le principe d'adossment des réseaux routiers aux concessionnaires privés,
- ◆ la déclassification des réseaux fluviaux et la décentralisation du réseau secondaire,
- ◆ le recours systématique aux PPP, exemples : constructions immobilières, remise en état des ouvrages hydrauliques, etc.

#### **Le collège soutient les PE des DOM et TOM** dans leurs demandes :

- ◆ du maintien du complément de rémunération (majoration et indexation),
- ◆ de rétablissement de l'indexation des pensions de retraite,
- ◆ de pérennisation des congés bonifiés,
- ◆ d'une péréquation des promotions avec la métropole.

**le collège PE s'insurge** contre les restructurations et les fermetures de centre à VNF et exige que tout agent subissant une fermeture de centre puisse bénéficier de la prime de restructuration et à cette fin nous exigeons que les services supports en fassent systématiquement la demande.

**Le collège Personnel Exploitation donne mandat à son secrétaire de collège et au Syndicat National des Personnels de l'Équipement et de l'Environnement pour faire aboutir ses revendications.**